



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 20 septembre 2023

Délibération n° 2023-129

L'an deux mille vingt-trois le vingt septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/09/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry — VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - LAVERGNE Cécile - MARINOT Patrice – PASLIN Audrey - VENANT Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Domaine et patrimoine - Aliénations

Aménagement du CD 145 - Vente de la parcelle AH 199 au profit du département de Charente-Maritime

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la traverse 145, le conseil départemental procède aux acquisitions foncières nécessaires.

Par courrier du 25 août 2023, la Présidente a sollicité la collectivité afin d'acquérir la parcelle AH 199 d'une superficie de 2 m2 au prix de l'euro symbolique. Les frais d'établissement de l'acte seront pris en charge par le département.

Madame sollicite l'avis de l'assemblée pour la suite à y donner.

Le Conseil Municipal DECIDE par 12 voix POUR :

- D'approuver l'aliénation de la parcelle AH 199 d'une superficie de 2 m2 au prix de l'euro symbolique,
- D'autoriser Madame le Maire signer l'acte authentique et toute pièce afférente.

Publication dématérialisée du
Le Maire, Gwennaëlle PROST

28.09.2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111-20230920-2023_129

Reçu le 27-09-2023